

Le projet de la nouvelle constitution adopté avec 66,80 % des voix exprimées

Le projet d'amendement de la Constitution a été approuvé par 66,80 % des voix des électeurs inscrits lors du référendum qui a eu lieu dimanche 1er novembre, selon des résultats préliminaires annoncés lundi à Alger par le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, au cours d'une conférence de presse animée au Centre internationale des conférences à Alger.

Charfi qui félicite le peuple algérien, a indiqué que le nombre des votants s'élève à 5.636.172, dont 45.071 inscrits résidents à l'étranger sur un total d'électeurs de 24.475.310 inscrits sur les listes électorales. Le nombre de votants par « Oui » s'élève à 3.355.518 électeurs.

En vertu de la loi organique n 19-07 du 14 septembre 2019 relative à l'Autorité nationale indépendante des élections, l'Anie est chargée d'annoncer les résultats provisoires des élections.

Quant à la proclamation définitive des résultats du référendum, celle-ci relève des prérogatives du Conseil Constitutionnel qui devra se prononcer dans un délai de 10 jours.